

Les fortifications

La présente note est consacrée aux fortifications (le mot remparts est plus exact) élevées à Ingrandes en 1795. Un préambule toutefois s'impose sur les fortifications anciennes. Dès le XI^{ème} siècle Ingrandes est dotée d'un château fort situé en bas de l'actuel champ de foire.

Ruiné par les Anglais peut-être en 1369 date où une armée anglaise part de Château Gontier et se dirige vers la Roche sur Yon en passant approximativement par Candé et Saint-Florent. Il fut reconstruit et pris à nouveau par les troupes de Louis XI lors des guerres franco-bretonnes cette dernière province était encore à cette époque indépendante, son rattachement à la couronne de France étant intervenu plus tard lors du mariage de la Duchesse Anne[Avec Charles VIII. C'est peut-être à cette occasion que le roi Louis XI serait venu à Ingrandes comme la tradition le rapporte. Une gravure datée de 1695 représentant la ville d'Ingrandes fait apparaître ce qu'il restait du château à cette époque, une enceinte de peu de hauteur percée de deux portes coiffées d'ardoises, le tout protégé par un bastion comprenant une échauguette surplombant des meurtrières, le tout implanté au confluent de la Loire et de la Boire. Ce château existait en tant que tel en 1626 puisque le Duc d'Anjou frère de Louis XIII y passa la nuit du premier au deux Juillet. De vieux actes notariés font encore état au début du dix-huitième siècle de remparts.

La vue de 1695 fait apparaître en aval un autre ouvrage fortifié de moindre importance mais le dessin n'étant pas évidemment coté, il est impossible de localiser ce bastion.

Pourtant les travaux de déblaiement entrepris pour la reconstruction des immeubles situés en bordure de la cale de l'église et démolis par les bombardements révélèrent l'existence à cet endroit de restes d'un ouvrage militaire.

Les cinq immeubles compris dans l'îlot de reconstruction situés en bordure de Loire étant complètement démolis, l'administration en profita pour élargir la grande rue, ce qui entraîna le recul des façades des nouveaux immeubles et par voie de conséquence l'édification de nouvelles fondations. Les premiers sondages laissèrent perplexe l'entrepreneur chargé de la reconstruction en l'occurrence Monsieur Legras du Fresne sur Loire, excellent technicien et féru d'histoire locale.

Il fut procédé au moyen d'un trépan à cinq sondages, quatre étant pratiqués dans les quatre coins du rectangle constituant l'îlot, le cinquième étant effectué au centre.

Ce dernier devait réserver une surprise. Après une résistance sur un sol assez peu profond, le trépan chuta d'une hauteur de deux mètres environ. Le déblaiement effectué devait faire apparaître une voute en tuffeau parfaitement conservée et crevée par le forage. L'ouverture ainsi pratiquée après élargissement, donna accès à un souterrain se dirigeant vers le Nord mais muré à l'aplomb de la grande rue. Dans quelle direction se dirigeait-il ? Peut-être vers le château situé au bas de l'actuel champ de foire.

Les incertitudes révélées par les sondages quant à la consistance du sous-sol et la curiosité de l'entrepreneur aidant, un déblaiement général de l'îlot rendu plus facile par les démolitions des caves fut entrepris et en ce qui concerne la maison sise à l'Est de l'îlot (emplacement du café du centre) et d'après des détails de construction caractéristiques se retrouvant dans d'autres immeubles de la région portant leur date de construction, qu'elle avait été édifée vers 1760. Les façades étaient d'ailleurs typiquement du XVIIIème siècle. Les fondations de cette maison reposaient sur celles d'une maison préexistante. Ces dernières reposaient elles-mêmes sur les bases d'un ouvrage militaire d'époque moyenâgeuse, les murs retrouvés ayant environ trois mètres d'épaisseur et révélant des restes d'embrasures et de meurtrières, ces murs se prolongeant sous la maison voisine appartenant alors aux consorts Rochard et vraisemblablement sous la suivante. A l'emplacement de ces deux premières maisons le déblaiement mit à jour les restes d'une très grande pièce, vraisemblablement salle d'armes, entièrement comblée au moyen de débris calcinés. L'entrepreneur fit fouiller ces débris dans l'espoir d'y trouver des armes ou autres objets mais sans succès.

La partie Ouest de l'îlot comprenant les deux dernières maisons ne présentait aucune trace d'ouvrage militaire mais les différents sondages entrepris ultérieurement dans cette partie firent apparaître un sous-sol chaotique, des blocs de rochers affleurant presque le sol, auxquels se succédaient des pans de mur (fondations des maisons démolies) ayant une profondeur de plusieurs mètres (huit mètres dans le point le plus bas) pour retrouver le sol dur.

Ce préambule terminé, revenons aux fortifications édifées en 1795 objet principal de la présente note.

La situation d'insécurité par suite de la chouannerie décrite dans de nombreuses pièces d'archives et reproduite ailleurs n'était pas propre à Ingrandes, toutes les communes situées sur la rive droite de la Loire étaient logées à la même enseigne. Les autorités républicaines décidèrent de transformer certaines d'entre elles en point fortifié.

Il en fut ainsi de Varades et d'Ingrandes , le dossier 1 L 651 des archives départementales de Maine et Loire contient toutes les pièces ayant trait aux travaux effectués à Ingrandes. Malheureusement, aucun plan n'y figure. Mais la lecture de l'ensemble des pièces et des archives permet, tout au moins approximativement, de le reconstituer. La rue du Fresne semble avoir été exclue. Les habitants n'étaient pourtant pas complètement abandonnés à leur triste sort puisque le premier Nivôse, an IV (22 Décembre 1795) l'agent municipal et l'adjoint de Montrelais (la rue du Fresne faisait partie à l'époque de cette commune) informent l'administration départementale de la Loire Inférieure que la Chambre commune (Mairie) « où sont déposés tous les titres et papiers qui la concernent se trouvent hors des murs et fossés qui renferment aujourd'hui notre rue du Fresne de la partie d'Ingrandes nous désirons bien nous procurer un autre local dans notre enceinte pour y transporter les papiers et les soustraire aux Chouans qui nous menacent et que nous craignons à chaque instant de voir venir nous attaquer. Voulez-vous, citoyens administrateurs, nous autoriser au plus tôt à nous pourvoir de ce local et à y transporter lesdits titres et papiers. La prudence l'exige. Cette mesure d'un autre côté nous mettra à même de travailler plus paisiblement aux affaires de notre municipalité. Salut et fraternité. Signé J. Reverrier fils agent municipal et A. Chevallet adjoint ».

Le 29 Janvier 1796 autorisation était donnée par les administrateurs du département de la Loire inférieure de transférer la chambre commune dans l'enceinte des murs d'Ingrandes leur recommandant au surplus l'économie dans le choix de leur nouveau local. Les textes ci-dessus relatés posent un petit problème. Les municipaux de Montrelais semblent indiquer que la rue du Fresne était fortifiée, les administrateurs nantais parlent des murs d'Ingrandes et le dossier des archives de Maine et Loire ne mentionne que la construction des fortifications d'Ingrandes. Qu'en a-t-il été exactement ? Il est impossible de le savoir.

Les remparts étaient en fait des fortifications de campagne au sens militaire du terme, composés de fossés dont le rejet touchait certains immeubles, les interstices et rues débouchant sur la campagne environnante étaient obstrués par des tuffeaux et des madriers. L'emploi de ces derniers semble évoquer la possibilité de les enlever pour permettre l'accès par certaines rues.

La rue de la Pierre de Bretagne n'était à l'époque qu'un simple chemin rural dont la largeur ne dépassait pas à certains endroits deux mètres soixante centimètres. Elle était bordée par un fossé permettant l'écoulement des eaux de ruissellement descendant de la Riottière, la tranchée du chemin de fer n'existant évidemment pas à cette époque. C'est là qu'on implanta vraisemblablement le côté Ouest des retranchements, sous réserve de ce qui a été dit pour la rue du Fresne. Ces retranchements couvraient la Verrerie et remontaient semble-t-il jusqu'à l'actuelle rue du cimetière s'appuyant sur le mur protégeant les propriétés Ameline et Dalaunay, mur implanté à deux mètres du mur actuel et dont l'expropriation et la démolition sous le premier empire entraîna une invraisemblable procédure entre les propriétaires susnommés et la commune d'Ingrandes, puisqu'il ne fallut pas moins d'un décret impérial signé en personne par Napoléon 1er pour que force reste à la loi.

Les remparts rejoignaient le Lion d'Or actuel mais leur tracé reste imprécis. La rue du cimetière n'était aussi à cette époque qu'un chemin. Le cimetière fut vraisemblablement laissé hors des murs, les morts n'ayant plus grand chose à craindre des vivants. Après avoir contourné le groupe de maisons situé au Lion d'Or, les fortifications englobant le champ de foire, propriété communale depuis 1793 mais dont le prix d'acquisition ne fut réglé que sous la restauration, rejoignaient le mesurage. Cet ensemble défensif était renforcé par des postes de garde situés à la Verrerie, à la Maison Rodais qui devait vraisemblablement se trouver au Lion d'Or, et au moins pour un temps à la Maison Curiale, autrement dit le presbytère situé à l'Ouest de l'actuelle place de l'église. Outre le poste de garde de la Bastille il existait un autre poste avancé situé à la Riottière. Quelques petits postes supplémentaires s'échelonnaient en bordure de la Boire (poste du Fadilion) et de la Loire aux Granges notamment. Toute la rive Sud bénéficiait de la protection d'une chaloupe canonnière ancrée à quelques encablures. En 1795 au moment de la prise d'Ingrandes par les Chouans, deux chaloupes canonnières Le Citoyen et le Jean Bart, participèrent à la défense expédiant à vue des boulets au grand dam des immeubles. La garde était assurée de jour et de nuit par les gardes nationaux de Montrelais et d'Ingrandes réunis sous commandement unique, et par la garnison composée de volontaires nationaux renforcée par des éléments de cavalerie, dragons, chasseurs à cheval et hussards. Quant aux chaloupes canonnières elles étaient montes par des équipages composés d'inscrits maritimes, en l'occurrence des mariniers ou pêcheurs de la région.

Outre l'équipage régulier, elles étaient dotées d'un certain nombre de fantassins qui la nuit venue, au moyen d'un futreau ou bateau de Loire, conduit par un gosse du pays choisi pour

sa connaissance de la région, étaient déposés dans les luisettes garnissant les nombreuses îles peuplant alors le lit de la Loire et créant ainsi toute une île défensive de petits postes.

Ce mur d'enceinte devait posséder des ouvertures donnant sur la campagne mais dont l'emplacement est incertain, il en existait vraisemblablement une sur la route de la Riottière, peut-être en existait-il d'autres vers le Fresne et le Mesurage.

La construction de ce mur d'enceinte commença dès le mois de Vendémiaire (Septembre) 1795 et se termina fin Novembre suivant. L'argent étant le nerf de la guerre le bureau militaire du département alloua à la commune d'Ingrandes un premier acompte de trente mille francs, suivi sur la demande expresse de Guillet caissier de la municipalité, le 14 Brumaire d'une rallonge de vingt mille francs quitte à justifier de son emploi. Les dépenses faites du premier Brumaire an IV (23 Octobre 1795) au 30 Brumaire suivant (21 Décembre 1795) s'élevèrent à trente et un mille six cent quatre vingt sept francs quinze centimes. Les Ingrandais furent plus heureux ou mieux placés politiquement que leurs confrères de Varades qui finançaient leurs fortifications au moyen d'une contribution volontaire prélevée sur les habitants et qui devait être remboursée par la République. Inutile de dire que Marianne oublia ses promesses et ne remboursa jamais rien. Les Varadais en furent pour leurs frais.

Les militaires étant faits pour faire la guerre, la municipalité Ingrandes s'adressa aux civils pour construire les fortifications. On y employa soixante-dix manœuvres dont la liste est conservée. Les charrois ne pouvant être effectués qu'au moyen d'attelages, une fois de plus on adressa aux métayers et comme l'enthousiasme ne régnait guère on les réquisitionna.

Le citoyen Demireau fermier à la petite rivière reçut le poulet suivant :

« Deux Vendémiaire, an IV de la République.

Nous vous invitons citoyen et requérons même au besoin de fournir samedi prochain le plus de toitures que vous pourrez pour charroyer de la terre et du tuffeau pour" les fortifications de ce lieu. Nous vous prévenons que si vous manquez de venir charroyer par ordre du commandement de la place, vous y serez contraint d'autorité aussi nous espérons que vous éviterez cette disgrâce en déférant à la présente. Salut et fraternité. » signé L. Moreau, L. Roullier, P Mercier, Hormeau.

On jugera de l'ampleur des travaux puisqu'il fut employé pendant leur durée soixante six tombereaux à quatre livres et rente ceux tombereaux à neuf livres. Ces prestations n'étaient pas gratuites puisque le cinq Vendémiaire an IV Guillet caissier de la municipalité paie cent livres au citoyen Beaurau pour une journée de bœufs.

La municipalité avait également des difficultés avec les manœuvres. Ceux-ci estimant leur salaire insuffisant demandèrent une augmentation que la municipalité s'empessa de refuser. Usant de la liberté nouvellement proclamée les ouvriers, le douze Vendémiaire an IV se mirent tout simplement en grève et quittèrent les travaux. Il ensuivit toute une correspondance entre la municipalité ingrandaise et le district d'Angers qui insistait sur la nécessité de terminer les travaux. On trouva finalement une transaction. Les représentants de l'armée de l'Ouest autorisèrent les ouvriers, pendant la durée des travaux, à toucher gratuitement des rations de vivres aux magasins de la république sis à Ingrandes et pour ce

faire dix mille francs pris sur les fonds de l'armée furent mis à la disposition de la municipalité ingrandaise.

Les artisans d'Ingrandes au nombre de neuf appelés fournisseurs pour la circonstance, furent également mis à contribution. Entre autre on trouve notamment la facture du citoyen Juin charpentier s'élevant à un total de cinq cent trente cinq livres pour fournitures faites dont « dix neuf manches tant de pelles que de pioches et de piques à huit livres pièce fait ».

L'ensemble des matériaux ainsi employés comprenant huit mille quatre-cent dix sept tuffeaux, quinze toises de pierre et soixante douze soliveaux, le tout pour un prix total de deux mille six cent quatre vingt sept livres.

Le report sur une carte du périmètre des fortifications laisse rêveur. Le recensement du cinq Germinal an II (25 Mars 1794) très précis quant à l'implantation des habitants donne un total de mille cent quatre vingt cinq dont huit cent vingt neuf résidant au bourg, comprenant quatre cent dix adultes, hommes et femmes, trois cent cinquante enfants et soixante neuf domestiques. Cet entassement n'a rien d'anormal pour l'époque puisque la rue du Fresno d'une superficie moindre hébergeait plus de mille habitants.

Quand on ajoute à ces huit cent vingt neuf habitants vivant intra-muros la garnison républicaine variant de cent cinquante à six cents hommes avec tous les services de la prévôté, des charrois et de la batellerie, de l'intendance, on croit sur parole les multiples plaintes et doléances des natifs quant à cette présence militaire contraignante. Les archives d'ingrandes conservent un certain nombre d'ordres signés de généraux républicains prévenant le maire d'avoir à héberger des détachements militaires de passage, un jour cent quatre vint deux hussards avec leurs montures, un autre mille fantassins. Les immeubles de la Verrerie étant transformés en magasins militaires, tout le reste des troupiers se trouvait logé chez l'habitant et dans l'église, servant de casernement, d'écurie et d'ambulance.

Bien entendu les fortifications avaient un but défensif vis à vis de l'ennemi de l'intérieur autrement dit les Chouans et dont on ne peut juger de l'efficacité. Mais, chose paradoxale, ces mêmes fortifications furent transformées en une véritable nasse destinée à maintenir à l'intérieur les soldats républicains, qui crevant de faim avaient tendance à se répandre dans la Campagne environnante pour y trouver de gré ou force quelque subsistance.

La municipalité d'Ingrandes promue au rang de canton le 15 Germinal an IV (4 Avril 1796) constatait « que les plaintes des habitants affluaient, que la sûreté des particuliers est violée, que la plupart des militaires composant la garnison, se permettaient ainsi que des habitants qui se joignaient à eux, de maltraiter les individus qu'ils trouvaient à la rue, ou appelés hors de leur domicile et menaçaient de coups d'autres qui pour cette raison refusaient de sortir de leur maison pour vaquer à leurs affaires. De même pendant la nuit il se produit des dilapidations même des démolitions ou dégradations de propriétés, soit en démolissant des portails de jardin ou autre ou, en enlevant les ferrures, soit en ébréchant les tuffeaux. Invite le commandant de place à prendre des mesures. Arrête que tous débitants de vins qui donnera à boire, soit aux militaires, soit aux civils passé neuf heures en hiver sera poursuivi et personnellement responsable des troubles et inconvénients ».

Le 29 Floréal an IV (18 Mai 1796) la municipalité ingrandaise continuant d'être assaillie par les multiples plaintes contre les soldats qui divaguent dans les jardins, champs et vignes, considérant que la licence est parvenue au point que dans l'intérieur de nos murs, ils brisent

les portes des jardins, s'attaquent aux planchers et cloisons des toits. Ils se servent des barres de fer de la Verrerie servant de garde-fous et ils emploient même des chenets à l'usage du four de la Verrerie quoique d'un poids énorme.

« Qu'au rapport mène du garde-magasin des fourrages, on a plusieurs fois forcé les portes de la Verrerie servant de magasin pour renfermer le bois destiné au chauffage militaire, les soldats démolissent tout, même les postes de garde, s'en vont camper ailleurs pour échapper à la surveillance.

« Arrête: que provisoirement les limites de la garnison seraient fixées au grand chemin conduisant d'Angers à Nantes, pareille distance pour l'arrondissement de cette place sans néanmoins qu'il puissent traverser le rivière, ni s'écarter des grands chemins dans cette circonscription.

« Que tout militaire arrivé sera consigné aux portes et que les postes arrêteront pareillement ceux qui escaladeraient les fortifications ».

Décidément les Ingrandais ne menaient pas la vie de château, victimes qu'ils étaient des Chouans leurs ennemis, et des soldats, leurs défenseurs. On peut se demander comment nos ancêtres conservèrent la tripe républicaine ?

Peut-être est-ce dû aux excès des Chouans. Peut-être peut-on également y voir la manifestation d'un sentiment à l'époque fort répandu de supériorité, Partant de mépris, qu'éprouaient les gens des villes même petites envers ceux des campagnes. Et les Ingrandais du troisième âge se rappellent que, dans leur enfance, leurs grands-parents, (tout au moins dans les familles bleues) avaient une façon non équivoque de gratifier tous les habitants des campagnes situées au nord d'Ingrandes, de Chouans. L'accentuation de ce dernier nom ne laissant place à aucune équivoque.

Heureusement le Vicomte De Scépeaux, généralissime des Chouans du Nord de la Loire et qui eut quinze mille hommes sous ses ordres, fit sa soumission le douze Avril 1796 et une paix précaire s'établit vaille que vaille, permettant aux Ingrandais de respirer.

L'une des conséquences inattendues des perturbations apportées par la-guerre civile fut la prolifération des loups dans le canton d'Ingrandes.

Le vingt cinq Thermidor an IV (12 Juillet 1796) un membre de l'administration cantonale d'Ingrandes signalait « que les dévastations par les loups s'accroissaient de jour en jour en proportion de ce que ces animaux voraces se multipliaient dans le canton ».

L'administration prenait un arrêté fixant au vingt huit courant une battue générale dans tout le canton comprenant les communes de Saint-Germain des Près, Champtocé, Villemoisin, Saint-Sigismond et Ingrandes et ordonnait la distribution aux gardes-nationaux de cent cinquante fusils et de cent paquets de cartouches.

Les archives ne nous fournissent pas de renseignements sur le tableau de chasse. Les loups ne furent pas tous exterminés puisque les derniers de ces quadrupèdes furent tués vers les années 1880 dans les bois de Pontron et de La Cornuaille alors beaucoup plus étendus.

1796, les Chouans déposent les armes, au moins les pétoires, car la paix est lourde d'arrières pensées et les années 1757 et 1798 s'écoulent au milieu d'alertes faisant présager une reprise des hostilités. La municipalité d'Ingrandes reste vigilante.

Le 3 Germinal, an VII (23 Mars 1799) les édiles « informés par la clameur publique que le citoyen Radais interceptait la libre circulation de la force armée pratiquée autour du champ de Foire, le long des retranchements en faisant construire un mur de clôture sans autorisation, ordonne à la garde nationale de démolir le mur ».

Et le vingt neuf Prairial, an VII (8 Juin 1799) « Au comité du district exécutif se présentait le Commandant de la garde nationale qui a représenté que la commune d'Ingrandes est réduite à ses propres forces et est environnée de Chouans, ne pourrait prévenir une surprise de leur part qu'en employant tous les moyens de défense, pourquoi il demande que les retranchements fussent rétablis dans leur meilleur état, qu'en outre, il est urgent d'établir un corps de garde près la principale entrée de la commune du côté de la Riottière, afin d'être à portée de relever les postes le long des retranchements et en outre d'être à portée de se rendre en force sur tous les points des retranchements en cas d'attaque, observant que le poste du centre était trop éloigné dudit retranchement.

« Arrête que les retranchements seront sans autre délai rétablis sur toute leur longueur. »

Et la guerre recommença pour peu de temps d'ailleurs au moins officiellement. L'insurrection éclata à nouveau au début d'Octobre 1799 mais la paix était signée le premier Février 1800. Pendant de longues années la région connut de multiples opérations isolées. Les archives ne contiennent aucun renseignement sur la date de démolition des retranchements d'Ingrandes.

Pourtant les Ingrandais succomberaient une nouvelle fois à la tentation de ce corps, en Juin 1815.

Le 6 Novembre 1815 le conseil municipal prenait l'arrêté suivant concernant les retranchements : « Les diverses fournitures faites dans le courant du mois de Juin pour les fortifications par ordre de Messieurs les Officiers commandant le service militaire d'Ingrandes, ces assurances ayant eu lieu sans aucune déclaration préalable, le conseil ne veut pas en connaître. »

S'agissait-il des retranchements d'origine qui avaient été conservés ou de fortifications nouvelles ? Rien ne l'indique.

Il est vrai qu'entre temps les Ingrandais avaient subi une nouvelle invasion, étrangère cette fois. Celle d'un détachement du septième régiment de lanciers prussiens commandés par un Maréchal des Logis auquel les Ingrandais durent remettre leurs armes figurant ce qu'il se passera en 1940.

Les archives d'Ingrandes conservent différents documents concernant cette occupation, notamment la liste des artisans dont les services furent requis par l'occupant, les boulangers, les bouchers, ainsi que les bourreliers le tout payé aux frais de la commune. Un lieutenant de sa majesté prussienne vint même taper le maire de deux cents francs.

Une fois de plus les municipalités d'Ingrandes et de Montrelais réunies par les événements avaient dès le 5 Août 1815 pris l'arrêt suivant :

« Les Maires d'Ingrandes et de Montrelais, considérant qu'il est possible que les troupes alliées (en l'occurrence les Prussiens) cantonnent, que les services soient désorganisés, que dans le cas où des réquisitions en grain, viande ou autres denrées, le paiement en serait assuré provisoirement sur les deux communes et réparti entre tous les habitants sur leur contribution foncière et mobilière de chacun. »

Jean Ménager